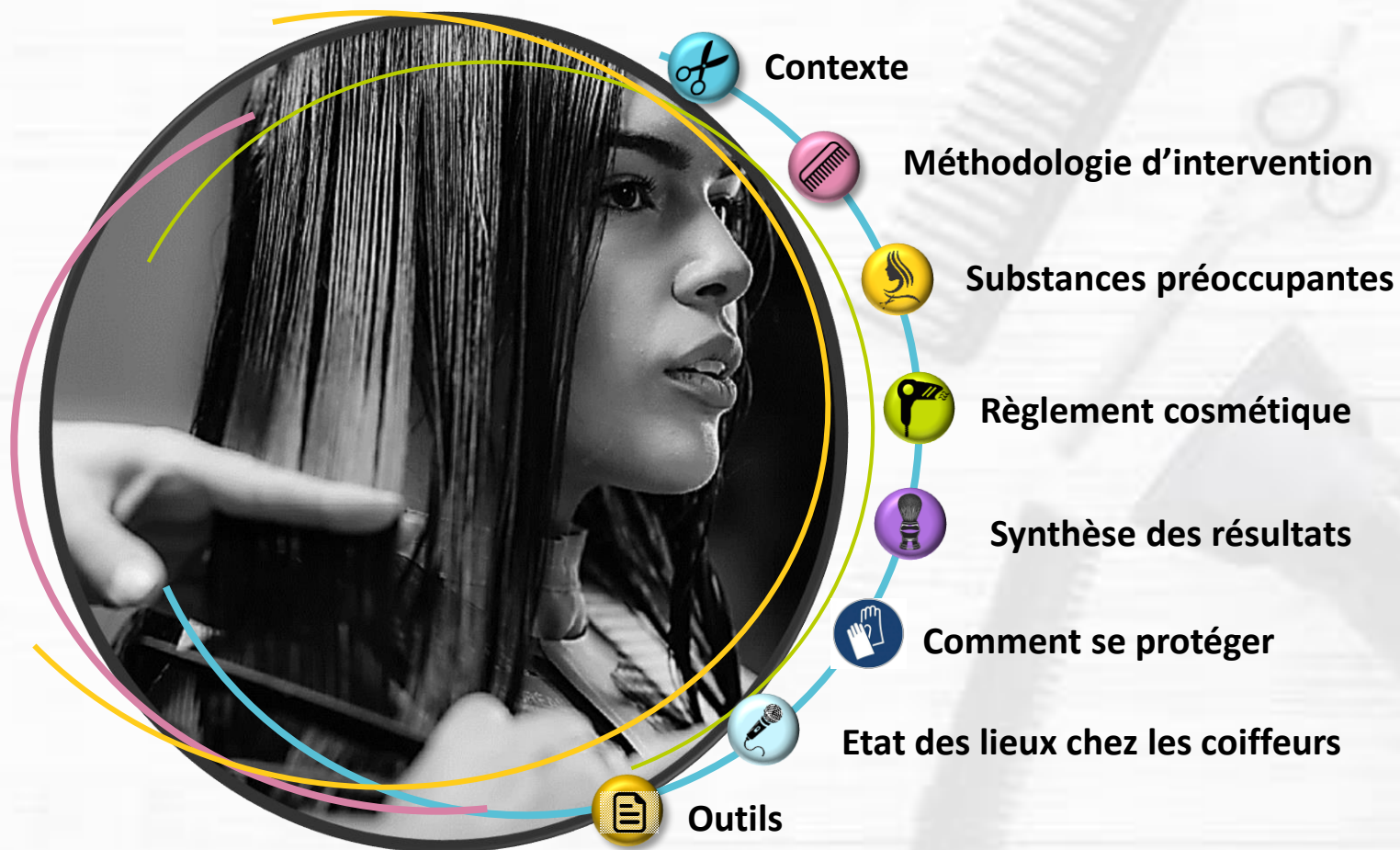




# Substances préoccupantes dans les salons de coiffure

24 janvier 2023





## ▶ 95% de femmes

- ▶ 35% des femmes <25 ans
- ▶ 38% entre 25 et 39 ans
- ▶ 16% entre 40 et 49 ans

## ▶ 88% Salariés exposés aux produits

## ▶ Troubles de la reproduction

- ▶ INRS : 32 publications : augmentation du risque, significative mais faible
- ▶ Kim et al. : 19 publications : augmentation du risque significative
  - Excès de risques faibles mais significatifs :
    - *Allongement du délai nécessaire à concevoir*
    - *Naissance prématurée*
    - *Petit poids pour l'âge gestationnel*



- ▶ **Difficultés d'évaluer le risque au poste de travail**
  - ▶ Absence de Fiche de Données de Sécurité / Pas d'étiquetage des produits
  - ▶ Utilisation de produits hors circuits officiels
  - ▶ Substances multiples, non soumises au règlement européen CLP
  - ▶ Perturbateurs endocriniens
  
- ▶ **Peu de sollicitations des médecins du travail pour le suivi des femmes enceintes**
  
- ▶ **Au GIMS, 1 200 coiffeurs répartis de façon à peu près homogène**
  
- ▶ **Nécessité de connaître les dangers et les risques en amont de la grossesse**
  
- ▶ **Résultats de l'enquête** auprès des Mdt SOMETRAV présentés 21,03,2017 (Dr CHAMPARNAUD, Dr SARI-MINODIER)

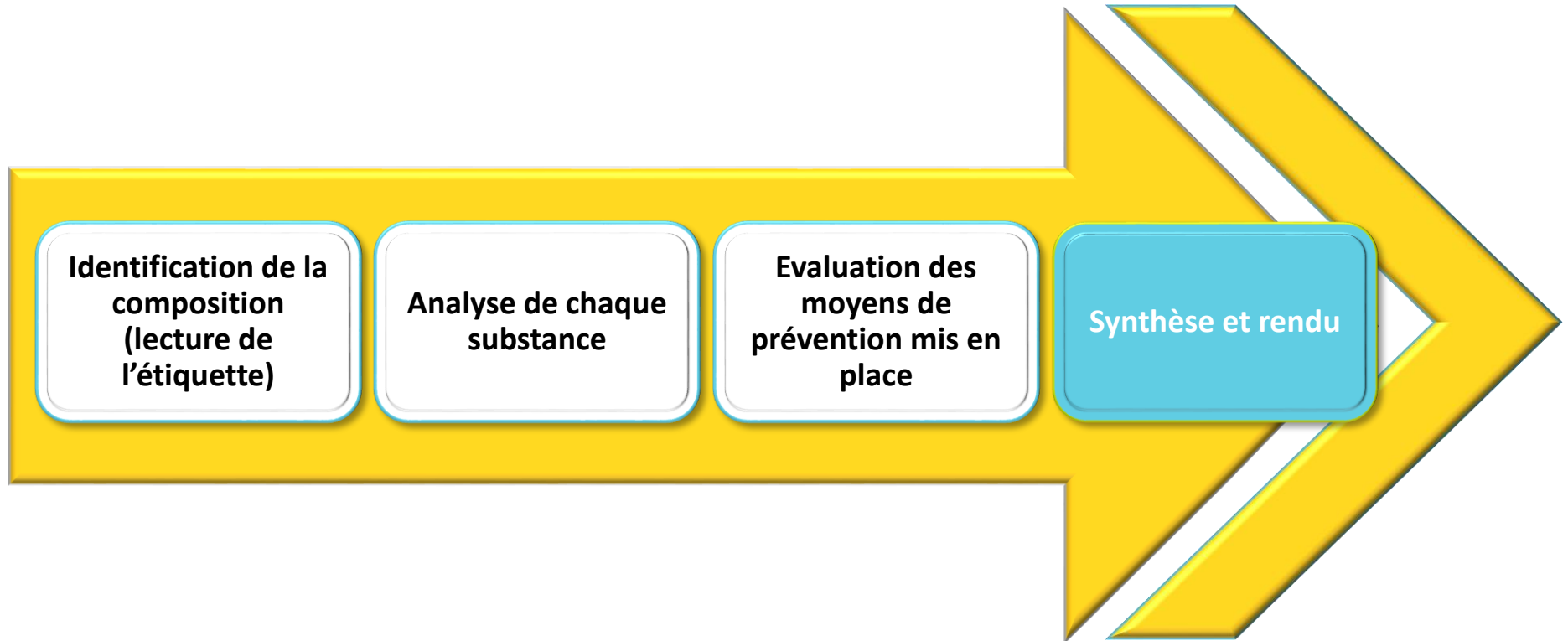
## Objectifs



- ✓ Recenser les substances préoccupantes présentes dans les cosmétiques
- ✓ Mettre en place des actions de prévention appropriées
- ✓ Informer les femmes enceintes



## Echantillon de coiffeurs



## Les moyens

### ▶ 3 techniciens en prévention du risque chimique

- ▶ Prise des photos des produits du salon
- ▶ Identification des substances présentes dans le produit (composition)
- ▶ Sélection des substances préoccupantes
- ▶ Recherche des informations toxicologiques en cas de nouvelle substance
- ▶ Synthèse des substances préoccupantes:
  - Par famille de produits
  - Liste des effets potentiels par substances
  - Sources d'information
  - Concentration maximale autorisée

### ▶ 2 ingénieurs en prévention du risque chimique

- ▶ Analyse des conditions d'exposition
- ▶ Etude de la ventilation du salon
- ▶ Etat des lieux sur les EPI
- ▶ Rapport de synthèse avec préconisations





- ▶ Classification CLP harmonisée CMR
- ▶ Classification CIRC
- ▶ Listes
  - ▶ Liste SIN
  - ▶ Liste ETUI
  - ▶ DEMETER (INRS)
  - ▶ ECHA : CoRAP, Liste PE, Harmonisation en cours

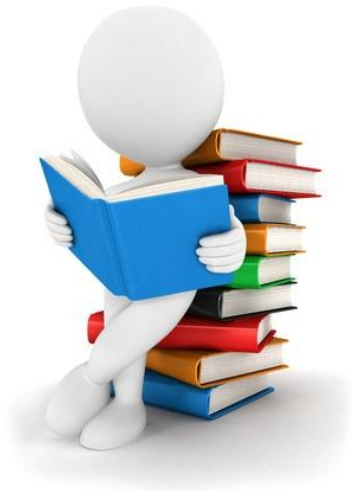




## ET LE RÈGLEMENT COSMÉTIQUE ?

---

- ▶ **1 800** substances interdites dans les cosmétiques
- ▶ **500** substances autorisées avec des taux limités de concentration



**PRISE EN COMPTE DE L'EXPOSITION DU CONSOMMATEUR!  
ET NON DU PROFESSIONNEL...**



**100 salons visités**



Janvier 2019 à Mars 2022

**5 969 produits analysés**



Composition à l'aide de l'étiquette  
Pas d'obligation de FDS

**1 090 substances identifiées**  
**30 substances préoccupantes recensées**

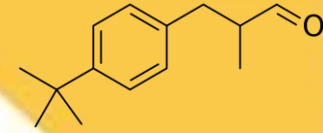


# SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

## Les substances préoccupantes rencontrées dans les cosmétiques

Substances préoccupantes	Présence	Toxicité potentielle				Subst. volatile	Propriétés	Concentration maximale autorisée
		R : Réglementaire		E : A l'étude				
		Cancer	Muta-gène	Fertilité	Fœtus			
ACETYL HEXAMETHYL TETRALIN	Rare			E			Parfum	0,1% rincés 0,2% non rincés
BENZALDEHYDE	Rare		E			X	Dénaturant Parfum	-
BENZOPHENONE-3	Rare			E			Filtre UV	6%
BHA	Rare	E		E	E		Antioxydant Parfum	-
BHT	Possible			E	E		Antioxydant Parfum	0.8%
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL	Très probable			R	R		Parfum	Interdit (03/2022)
CYCLOTETRAILOXANE (D4)	Rare			R		X	Agent antistatique	Interdit (2019)
DICHLOROMETHANE	Rare	R	E		E	X	Solvant	Interdit (2019)
DIETHANOLAMINE	Rare	E					Agents tampon	-
EDTA	Produits techniques*				E		Agent chélateur Conservateur	-
FORMALDEHYDE	Lissage	R	R			X	Filtre anti-UV Conservateur	0,2% filtre UV Interdit aérosol
GLYOXAL	Rare		R			X	Conservateur	10%
HEXYL SALICYLATE	Rare				E		Filtre anti-UV	-
MEK	Rare			E	E		Parfum Solvant	-
OCTINOXATE	Possible			E	E		Filtre anti-UV	10%
P-AMINOPHENOL	Coloration		R				Colorant	0,9%
PARABEN (BUTYL)	Possible			E	E		Conservateur	0,8%
PARABEN (ETHYL)	Possible			E	E		Conservateur	0,8%
PARABEN (METHYL)	Très probable			E			Conservateur	0,8%
PARABEN (PROPYL)	Possible			E	E		Conservateur	0,8%
PENTASODIUM PENTETATE	Produits techniques*				E		Agent de chélation	-
POLYAMINOPROPYL BIGUANIDE	Rare	R					Conservateur	0,1%
RESORCINOL	Coloration			E			Colorant Parfum	1,25%
SALICYLIC ACID	Shampooing				R		Antipelliculaire Conservateur	3%
SODIUM HYDROSULFITE	Coloration	E	E				Contrôle de la viscosité	-
SODIUM OXYMETHYLENE SULFOXYLATE	Rare	E	E	E	E		Agent réducteur	-
TITANIUM DIOXIDE inhalable	Rare	R					Opacifiant Colorant blanc Anti-UV	25% Interdit si inhalation
TRISODIUM NTA	Rare	R					Agent de chélation	Interdit
VINYL ACETATE	Rare	R		E		X	Antipelliculaire Conservateur	Interdit
ZINC PYRITHIONE	Rare				R		Agent filmogène	Interdit (03/2022)





### ► Butylphenylmethylpropional (lilial)

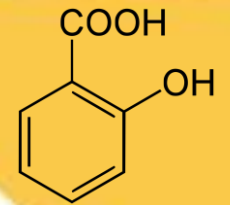
- ▶ N°CAS : 80-54-6
- ▶ Utilisée dans les cosmétiques comme parfum
  - 15% des shampoings
  - 18% des soins
  - 20% des permanentes
  - 25% des mises en forme et défrisage
- ➔ 15 % des produits



### Toxicité :

- Avant 2012 : RAS
- 2012 à 2018 : Débat
- 2018 : Volonté européenne de la classer : Peut nuire à la fertilité / Susceptibilité de nuire au fœtus
- 2020 : Sortie ATP 15, classement officiel (H360Fd, R1)
- Mars 2022 : classification applicable + **interdiction dans les cosmétiques**





## Quelques exemples ...

### ▶ Acide salicylique

- ▶ N°CAS : 69-72-7
- ▶ Utilisée dans les cosmétiques comme antipelliculaire
  - 25% des shampoings

### Toxicité



- Avant 2014 : RAS
- 2014 à 2016 : Débat
- 2016 : Volonté européenne de la classer : Susceptibilité de nuire au fœtus
- 2018 : Sortie ATP 15, classement officiel (H361d, R2)
- 01/5/2020 : classification applicable

**Autorisée dans les cosmétiques : 3% max**





### ▶ P-aminophénol

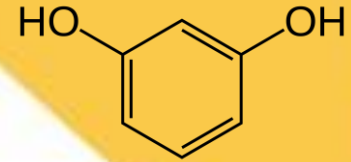
- ▶ N°CAS : 123-30-8
- ▶ Utilisée dans les cosmétiques comme colorant
  - 38% des couleurs

### Toxicité

- H341 : Susceptible de provoquer des anomalies génétiques (M2)

**Autorisée dans les cosmétiques : 0,9% max**





### ▶ Résorcinol

- ▶ N°CAS : 108-46-3
- ▶ Utilisée dans les cosmétiques comme colorant
  - 51% des couleurs

### Toxicité

- Avril 2020 : dépôt de dossier pour la reconnaître comme perturbatrice thyroïdienne (ANSES)

**Autorisée dans les cosmétiques : 1,25% max**





# COMMENT SE PROTÉGER ?

Utilisation de produits le moins dangereux possible

<b>France</b>	ECOCERT COSMEBIO
<b>Europe</b>	COSMOS NATURAL COSMOS ORGANIC
<b>Allemagne</b>	NATRUE
<b>Italie</b>	ICEA
<b>Belgique</b>	ECOGARANTIE
<b>USA</b>	USDA Organic

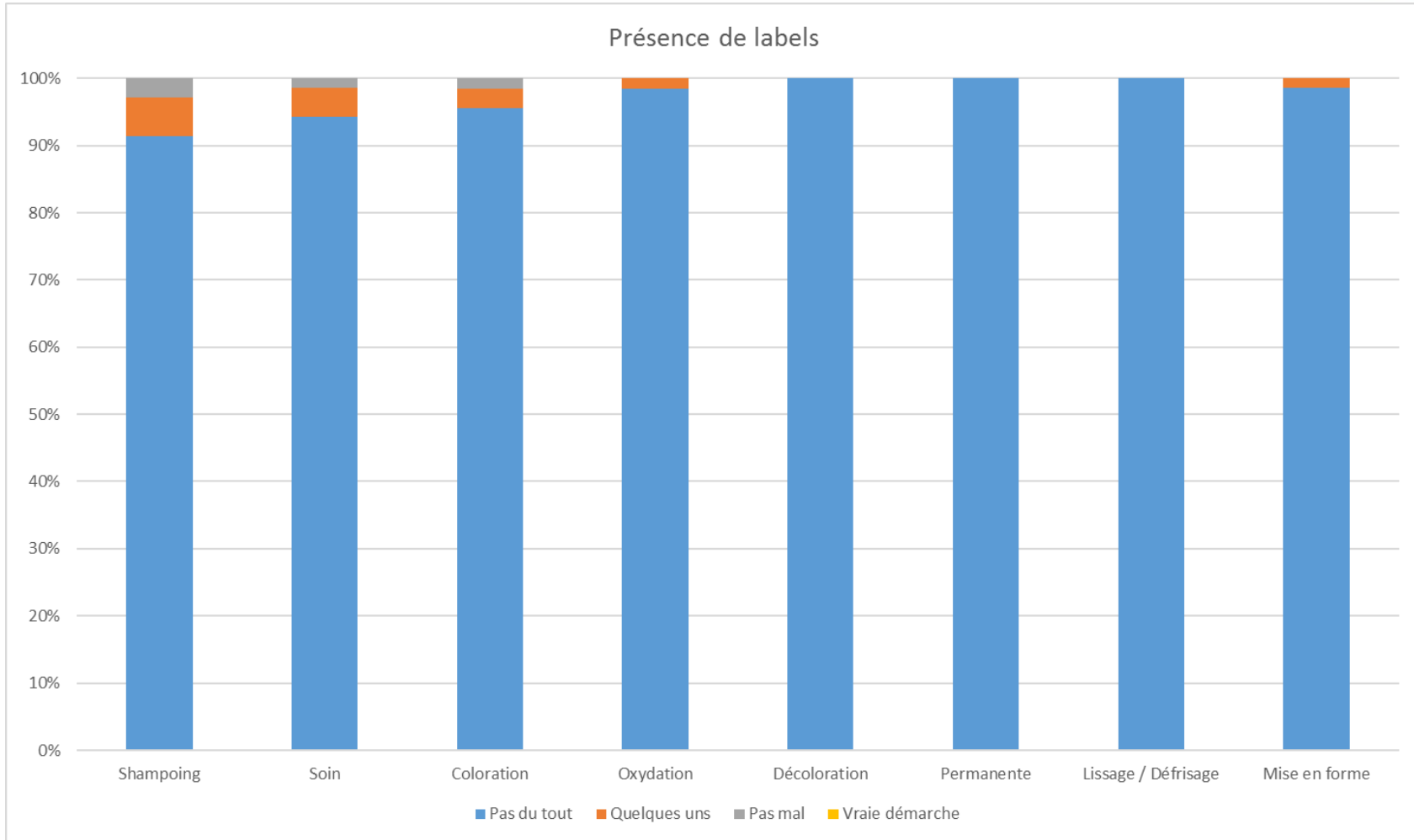


COSMOS  
NATURAL

COSMOS  
ORGANIC







**15% des produits de lissage ne sont pas européens**



# COMMENT SE PROTÉGER ?

## Réduire l'exposition par inhalation



### Dangers

- ▶ 1% des produits contiennent des substances volatiles
- ▶ 38% des sprays et 3% des poudres contiennent au moins 1 substance préoccupante
- ▶ Présence d'ammoniaque, éthanolamine et / ou de peroxyde d'hydrogène dans les colorations, décolorations et oxydants
- ▶ Encore la présence de substances interdites (dichlorométhane, cyclotétrasiloxane, formaldéhyde en aérosol, dioxyde de titane inhalable, lillial en spray)

### Moyens de prévention

- Éviter** la présence de :
  - Formaldéhyde dans les produits de lissage
  - EDTA dans les poudres de décoloration
  - Lillial (buthyphényl méthylpropional), titanium dioxyde et parabens dans les sprays
- Privilégier** :
  - Les poudres compactes pour la décoloration
  - Les pâtes pour la décoloration
- Mettre en place** une enceinte ventilée (type Céram'Hair) pour capter les polluants lors de préparations
- Renouveler** l'air à raison de 100 m<sup>3</sup> / h/pers (ventilation générale type VMC)





# ÉTAT DES LIEUX CHEZ LES COIFFEURS

## Réduire l'exposition par inhalation

- ▶ 1% des produits de lissage contiennent du formaldéhyde (3/288)
- ▶ 10% des poudres de décoloration contiennent de l'EDTA (24/243)
- ▶ 30% des sprays contiennent du lilyal, des parabènes ou du dioxyde de titane (87/284)
  - ▶ *80% de ces sprays contiennent du lilyal*
- ▶ Près de 100% des poudres sont compactes et les colorations en pâte (exceptée coloration naturelle)
- ▶ Pas d'aspiration à la source
- ▶ Peu de VMC (≠ climatisation / chauffage)





# COMMENT SE PROTÉGER ?

## Réduire l'exposition par contact cutané

---

### Dangers

- ▶ 41% des produits contiennent au moins 1 substance préoccupante (hors fœtus)

### Moyens de prévention

- Éviter le contact avec les produits (utilisation de biberon, applicateur, pinceau...)
- Porter des gants lors de contact avec les produits en privilégiant :
  - Des gants à manchettes pour les produits à rincer (shampoings, colorants...)
  - Des gants en nitrile conformes à la norme EN374
- S'essuyer les mains à l'aide de serviettes propres et sèches en tamponnant
- Appliquer des crèmes hydratantes régulièrement





# ÉTAT DES LIEUX CHEZ LES COIFFEURS ?

## Réduire l'exposition par contact cutané

---



- ▶ 30% des gants ne sont pas normés EN374
- ▶ Gants portés pour la technique mais non portés pour shampoings et soins
- ▶ 42% des salons mettent à disposition des crèmes hydratantes



## Réduire l'exposition des femmes enceintes



### Dangers

- ▶ 38% des produits contiennent au moins 1 substance préoccupante pour le fœtus
- ▶ Encore la présence de substances interdites préoccupantes pour le fœtus (zinc pyrithione, dichlorométhane, lilial)

### Moyens de prévention

- Substituer les produits contenant des substances préoccupantes pour le fœtus
- Éviter l'exposition par inhalation
  - EDTA dans les poudres de décoloration
  - Lilial (butylphényl méthylpropional) et parabens dans les sprays
- Éviter l'exposition par contact cutané (pas de contact, port de gants)
- Signaler la grossesse, au plus tôt au Médecin du Travail

**75% des salariées ne sont pas informées qu'elles doivent signaler leur grossesse à leur Médecin du Travail**



## ► Grille de visite pour l'équipe pluridisciplinaire

## ► Plaquette de sensibilisation employeurs / salariés

### RISQUE CHIMIQUE COIFFEURS

#### Contexte

Dans le cadre de leurs activités, les salariés utilisent des produits cosmétiques (shampoings, colorations, mise en forme...). Ces produits sont exemptés de Fiches de Données de Sécurité mais les informations sur leur composition sont indiquées sur leur étiquette.

En France, dans les cosmétiques, de nombreuses substances dangereuses sont interdites (≈1600) ou réglementées avec des taux limites de concentration (≈500). Ces restrictions issues du règlement cosmétique sont basées sur des études de sécurité qui prennent en compte l'exposition du consommateur et non celle des professionnels.

L'objectif de cet état des lieux est de rechercher la présence de substances préoccupantes (cf. annexe pour la méthodologie) dans les cosmétiques mis à disposition des salariés, qui ont potentiellement des effets Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques (CMR).

Le risque d'allergie professionnelle est un risque majeur dans votre métier et doit également être considéré. Les substances ayant des effets allergisants ou irritants ne sont pas prises en compte dans cette étude. Les recommandations données dans ce rapport vous permettront également de prévenir les risques d'allergies.

Le but de cette étude est de :

- Recenser les moyens de prévention mis en place (case cochée ☑)
- Indiquer des recommandations de prévention pour diminuer l'exposition des salariés (case décochée ☐)

#### ► Recensement des moyens de prévention mis en place et recommandations de prévention

#### UTILISATION DE PRODUITS LE MOINS DANGEREUX POSSIBLE

⚠ **Danger** : présence de substances préoccupantes (en moyenne, 51% des produits concernés dans un salon, cf. annexe)

- Privilégier des produits labellisés qui contiennent moins de substances préoccupantes tels que :
  - Label français : ECOCERT, COSMÉBIO
  - Label italien : ICEA
  - Label européen : COSMOS NATURAL, COSMOS ORGANIC
  - Label belge : ECOGARANTIE
  - Label allemand : NATRUE
  - Label américain : USDA organic
- A défaut, privilégier des gammes dites naturelles
- A défaut, privilégier des produits contenant le moins de substances préoccupantes possibles
- Privilégier les produits européens (attention aux produits de lissage qui ne proviennent pas de la CE)

#### EXPOSITION PAR INHALATION

⚠ **Danger** : présence de substances préoccupantes volatiles (1.1% des produits) ou de substances préoccupantes dans les sprays et les poudres (38% des sprays et 13% poudres)

L'odeur forte, désagréable et irritante est généralement due à la présence d'ammoniaque, d'éthanolamine et/ou de peroxyde d'hydrogène dans les produits de colorations, décolorations et oxydants.

- Éviter la présence de :
  - formaldéhyde dans les produits de lissage
  - EDTA dans les poudres de décoloration
  - lilial (butylphényl méthylpropional), titanium dioxyde et parabens dans les sprays
- Privilégier :
  - les poudres compactes pour la décoloration
  - les pâtes pour la coloration
- Mettre en place une enceinte ventilée (type Céram'Hair) pour capter les polluants lors des préparations
- Renouveler l'air à raison de 100m³/h/pers (ventilation générale type VMC)

#### EXPOSITION PAR CONTACT CUTANÉ

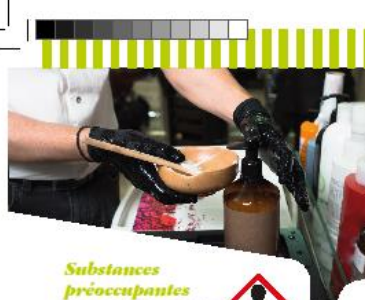
⚠ **Danger** : présence de substances préoccupantes pouvant passer à travers la peau

- Éviter le contact avec les produits (utilisation de biberon, applicateur, pinceau...)
- Porter des gants lors de contact avec les produits en privilégiant :
  - des gants à manchettes pour les produits à rincer (shampoings, colorants...)
  - des gants en nitrile conformes à la norme EN374
- S'essuyer les mains à l'aide de serviettes propres et sèches en tamponnant
- Appliquer des crèmes hydratantes régulièrement

#### FEMME ENCEINTE

⚠ **Danger** : présence de substances préoccupantes pour le fœtus (39% des produits)

- Substituer les produits contenant des substances fœtotoxiques (cf. annexe)
- Éviter l'exposition par inhalation
  - EDTA dans les poudres de décoloration
  - lilial (butylphényl méthylpropional) et parabens dans les sprays
- Éviter l'exposition par contact cutané (pas de contact, port de gants)
- Signaler la grossesse, au plus tôt, au médecin du travail



Substances préoccupantes rencontrées dans les cosmétiques\*



#### SUBSTANCES FŒTOTOXIQUES RÉGLEMENTAIRES OU À L'ÉTUDE

BHA  
BHT  
EDTA  
HEXYL SALICYLATE  
IEXE\*\*  
OCTINOATE  
PARABEN (BUTYL)  
PARABEN (ETHYL)  
PARABEN (PROPYL)  
PENTASODIUM PENTATE  
SALICYLIC ACID  
SODIUM OXYMETHYLENE SULFOXYLATE

#### SUBSTANCES AYANT DES EFFETS SUR LA FERTILITÉ RÉGLEMENTAIRES OU À L'ÉTUDE

ACETYL HEXAMETHYL TETRALIN  
BENZOPHÉNONE-3  
BHA  
BHT  
IEXE\*\*  
OCTINOATE  
PARABEN (BUTYL)  
PARABEN (ETHYL)  
PARABEN (PROPYL)  
RESORCINOL  
SODIUM OXYMETHYLENE SULFOXYLATE

### RISQUE CMR CHEZ LE COIFFEUR

#### Conseils

En France, dans les cosmétiques, de nombreuses substances dangereuses sont interdites (≈1600) ou réglementées avec des taux limites de concentration (≈500). Ces restrictions, issues du règlement cosmétique, prennent en compte l'exposition du consommateur et non celle des professionnels.

**SUBSTANCES CANCÉROGÈNES  
RÉGLEMENTAIRES OU À L'ÉTUDE**

BHA  
DIETHANOLAMINE  
FORMALDÉHYDE\*\*  
POLYAMINOPROPYL BIGUANIDE  
SODIUM HYDROSULFITE  
SODIUM OXYMETHYLENE SULFOXYLATE  
TITANIUM DIOXYDE

**SUBSTANCES MUTAGÈNES  
RÉGLEMENTAIRES OU À L'ÉTUDE**

BENZALDÉHYDE\*\*  
FORMALDÉHYDE\*\*  
GLYXORBA\*\*  
P-AMINOPHÉNOL  
SODIUM HYDROSULFITE  
SODIUM OXYMETHYLENE SULFOXYLATE

**SUBSTANCES INTERDITES**

BUTYLPHÉNYL METHYLPROPIONAL (lilial)  
CYCLOTRIASILOXANE (D4)  
DICHROMOMÉTHANE  
FORMALDÉHYDE dans les sprays  
TITANIUM DIOXYDE dans les sprays  
TRISODIUM NTA  
VINYL ACÉTATE  
ZINC PYRITHIONE

\* Liste non exhaustive basée sur les connaissances actualisées à notre retour d'expérience.  
\*\* Substances volatiles.

**VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL EST VOTRE INTERLOCUTEUR PRINCIPAL. N'HÉSITEZ PAS À LE CONTACTER.**

## ► Plaquette de sensibilisation employeurs / salariés

51% des produits contiennent au moins 1 substance préoccupante (cf. verso pour la liste des substances)



Privilégier les produits labélisés

France	
ECOCERT	COSMEBIO

Europe	
COSMOS NATURAL	COSMOS ORGANIC

Allemagne	Italie
NATRUE	ICEA

Belgique	USA
ECOSARANTIE	USDA Organic

### EXPOSITION PAR INHALATION



Certaines substances sont volatiles, d'autres peuvent être mises en suspension lors de l'utilisation de spray ou de produit pulvérulent.

- 38% des sprays et 13% des poudres contiennent au moins 1 substance préoccupante.
- 1% des produits contient au moins une substance préoccupante volatile.
- Odeur forte, désagréable et piquante due à l'ammoniaque, peroxyde d'hydrogène et éthanolamine.

#### Recommandations

- Produits de lissage sans formaldéhyde.
- Sprays sans lillial, titanium dioxyde et parabens.
- Poudres de décoloration sans EDTA.
- Poudres de décoloration compactes.
- Produits de coloration en pâte.
- Préparation avec une enceinte ventilée.
- Salon avec ventilation générale.



### EXPOSITION PAR CONTACT CUTANÉ



Certaines substances préoccupantes passent à travers la peau.

#### Recommandations

- Pas de contact (biberon, pinceau, applicateur...).
- Gants à manchettes pour les produits à rincer.
- Gants en nitrile conformes EN374 pour les autres produits.
- Essuyage des mains avec des serviettes propres et sèches.
- Application de crèmes hydratantes.



### EXPOSITION FEMME ENCEINTE



39% des produits contiennent au moins une substance préoccupante pour le fœtus.

#### Recommandations

- Substituer les produits contenant des fœtotoxiques. (cf. verso)
- Éviter l'exposition par inhalation (EDTA dans les poudres et lillial et parabens dans les sprays).
- Éviter l'exposition par contact cutané (pas de contact, gants).
- Signaler la grossesse au plus tôt, au médecin du travail.

### Être de méche avec la prévention c'est sup'hair important !

Certains agents chimiques ont, à moyen ou long terme, des effets cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction. Ils sont dénommés CMR. Il est indispensable de les repérer en faisant l'inventaire des produits utilisés et des situations de travail pouvant donner lieu à des expositions. Quand un agent CMR est repéré sur le lieu de travail, sa suppression ou sa substitution s'impose, chaque fois qu'elle est techniquement possible.



- ▶ **Lors des visites de l'équipe pluridisciplinaire**
  - ▶ 100 salons par la cellule RC lors de l'action
  - ▶ 111 salons par Conseillers en prévention en 2022
  
- ▶ **En visite médical par les professionnels de santé**
  
- ▶ **½ Journée spécifique avec les adhérents, lundi 27 juin 2022**
  - ▶ Une dizaine d'adhérents
  - ▶ 2 fournisseurs produits labelisés
  - ▶ 2 professeurs CAP coiffure
  - ▶ Comédiens
  
- ▶ **En cours : sensibilisation dans les CAP**
- ▶ **Poster au CNMST de Strasbourg**
- ▶ **Action Résorcinol avec l'INRS**

Depuis 2019, les équipes du GIMS mènent une **étude** auprès de nos **adhérents coiffeurs** afin d'identifier les substances préoccupantes présentes dans les produits cosmétiques utilisés. Après analyse de **6000 produits**, il en ressort une trentaine de **substances préoccupantes** dont vous devez être informés. Avec la restitution des résultats, nos équipes vous aideront à faire les meilleurs choix pour **protéger** votre santé et celle de vos salariés.



Pour vous inscrire, merci de remplir ci-dessous les champs de ce document et de l'envoyer par mail à : [employeur-information@gims13.com](mailto:employeur-information@gims13.com)  
Une confirmation d'inscription vous sera retournée.

Nom de l'entreprise

Effectif de l'entreprise

Nombre de personnes à inscrire

Numéro de téléphone

Mail

## PROGRAMME

- **9H00**  
Café d'accueil
- **9H30**  
Présentation du Service et de ses missions
- **9h45**  
Restitution des résultats de l'enquête GIMS
- **10h15**  
Conseils ergonomiques pour prévenir les troubles musculosquelettiques
- **10h30**  
Aide à réalisation ou à la réactualisation du Document Unique
- **10h45**  
Témoignages et échanges
- **11h30**  
Visite et temps d'échanges sur les stands avec les fournisseurs
- **12h30**  
Déjeuner dans le patio
- **12h30**  
**Atelier sieste** exercices de relaxation et récupération flash pour vous économiser au quotidien et préparer votre sommeil
- **Massages assis** pour se détendre vous seront proposés dès 11h30.

**Nelly Béchétolle et Didier Landucci** fantasistes et comédiens aguerris rythmeront ce programme avec humour.  
Une exposition photographique **Portraits de coiffeurs** sera présentée. Peut-être vous y reconnaitrez-vous ? Vous partirez alors avec votre portrait...

Marie-Pierre Cartier  
Marraine de l'évènement  
Déléguée Sud de la Haute Coiffure Française.



**Nelly BÊCHÉTOILLE et Didier LANDUCCI**



**MERCI DE  
VOTRE  
ATTENTION**



**Avez-vous des questions ?**

